

**RÉUNION DU COMITÉ DES RELATIONS DE TRAVAIL
PERSONNEL ENSEIGNANT – SECTEUR JEUNES
LE JEUDI 11 FÉVRIER 2021 À 9h00
À DISTANCE - TEAMS**

- ORDRE DU JOUR -

1. Présences
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal du 8 octobre 2020
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Suivi
4. Échéancier procédure d'affectation 2021-2022
5. Liste d'ancienneté au 30 juin 2020
6. Budget de perfectionnement 2020-2021
7. Feuilles fiscaux
8. Libérations syndicales remboursables
9. Mesures 15021 (soutien consolidation, apprentissage, contexte covid)
et 15028 (activités parascolaire au secondaire)
10. Règlements de délégation de fonctions et de pouvoir
11. Varia :
 - 11.1 Qualité de l'air
 - 11.2 Disponibilité des directions d'établissements
 - 11.3 _____
 - 11.4 _____
12. Date et heure de la prochaine rencontre
13. Levée de la rencontre

Audrey Piquette, directrice adjointe Service des ressources humaines
2021-02-02

**Procès-verbal de la réunion du C.R.T., secteur des jeunes
du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets, tenue le 8 octobre 2020 à 13 h 30
en visioconférence
sous la présidence de Nadia Tremblay**

1. PRÉSENCES

Audrey Piquette, Éric Gagné, Annie Lemelin et Mona Tremblay, France Lapierre et Mario Simard.

INVITÉE : Chantale Simard

MOT DE BIENVENUE : Nadia Tremblay souhaite la bienvenue à tous.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

France Lapierre propose l'acceptation de l'ordre du jour tel que modifié.

Prendre note que les points 11, 17, 19, 21, 22 et 23.1 ont été traités en premier lieu pour permettre à madame Simard de quitter après ces points.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAL DU 17 JUIN 2020

3.1 Adoption

Francis Côté propose l'adoption du procès-verbal du 17 juin 2020.

VOTE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 Suivi du procès-verbal du 17 juin 2020

Au point 14, Frais de déplacement, La partie patronale mentionne qu'elle ne payera pas les frais de déplacement pour les enseignantes et enseignants qui ont été assignés à une autre école lors de la reprise des cours en mai dernier. La partie syndicale déplore cette décision car, selon elle, la politique au Centre de services scolaire concernant les frais de déplacement devrait être appliquée selon ce qu'il a été convenu à la clause 8-7.09.01 de l'entente locale.

Au point 15, Congés, La partie patronale, après avoir analysé la demande syndicale, mentionne qu'elle ne rémunérera pas la journée affaires personnelles pour les enseignantes et enseignants du préscolaire et du primaire. La partie syndicale déplore cette décision prise par le Centre de services scolaire.

4. RETOUR – OCTROI DES CONTRATS DU 20 AOÛT 2020

Les parties patronale et syndicale sont très satisfaites du déroulement de la journée. La rencontre a eu lieu en visioconférence sur la plateforme « VIA » et une analyse sera faite quant à la possibilité d'utiliser la visioconférence pour l'octroi des contrats en août 2021.

5. NOUVEAUX POSTES À TEMPS PLEIN 2020-2021

Audrey Piquette donne quelques précisions concernant l'attribution des 31 postes réguliers temps plein (E1) qui ont été octroyés aux enseignants de la liste de priorité.

6. SUIVI DES EXCÉDENTS 2020-2021

Audrey Piquette mentionne qu'il n'y a pas d'enseignant mis en disponibilité et de non-renouvellement pour l'année scolaire 2020-2021.

7. LISTE DE PRIORITÉ 2020-2021

Audrey Piquette précise que la liste de priorité a déjà été acheminée par courriel à la partie syndicale (jointe au présent procès-verbal).

8. LISTE DE SUPPLÉANCE 2020-2021

Audrey Piquette mentionne que la liste de suppléance a déjà été acheminée par courriel à la partie syndicale (jointe au présent procès-verbal).

9. LISTE D'ANCIENNETÉ

Audrey Piquette indique que la liste d'ancienneté sera transmise à la partie syndicale d'ici quelques semaines. Cette dernière sera par la suite acheminée dans les écoles pour affichage et vérification. Il faudra alors convenir d'une date limite pour apporter des corrections à celle-ci.

10. BOTTIN DES ENSEIGNANTS

Celui-ci a été transmis par courriel à la partie syndicale le 9 octobre dernier.

11. CLIENTÈLE 2020-2021

Chantale Simard mentionne que des vérifications sont en cours et que la version officielle de la clientèle 2020-2021, en date du 30 septembre 2020, sera disponible dans les prochaines semaines.

12. TÂCHES ET HORAIRES

Audrey Piquette acheminera à la partie patronale, les tâches et horaires 2020-2021 de chaque enseignante et enseignant d'ici les prochains jours.

13. TEMPS MOYEN

Audrey Piquette acheminera à la partie syndicale le calcul du temps moyen d'ici quelques semaines.

14. PÉRIODES PAR CHAMPS

Audrey Piquette précise que le document « périodes par champ » a déjà été acheminé par courriel à la partie syndicale (joint au présent procès-verbal). La partie syndicale demande à la partie patronale l'ajout d'un poste au champ 12 (français au secondaire) étant donné le pourcentage élevé du résiduel dans ce champ. La partie patronale mentionne qu'elle analysera la demande syndicale dans les prochains jours. La partie syndicale procédera à l'analyse des autres champs et communiquera avec la partie patronale pour obtenir plus de précisions, si cela est nécessaire.

15. BUDGET DE PERFECTIONNEMENT

Audrey Piquette mentionne que le tableau des montants alloués pour le perfectionnement 2020-2021 a été acheminé par courriel à la partie syndicale (joint au présent procès-verbal).

16. ENTENTES DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES

Audrey Piquette mentionne que les ententes seront acheminées bientôt aux deux parties pour les signatures.

17. SUIVI COURS D'ÉTÉ

Chantale Simard donne quelques précisions concernant les cours d'été à la Polyvalente des Quatre-Vents en précisant que 36 élèves ont suivi les cours et que 22 ont réussi les évaluations.

18. DÉSINFECTION DES LABORATOIRE INFORMATIQUES

La partie syndicale demande aux ressources humaines d'engager du personnel additionnel pour la désinfection des laboratoires informatiques. La partie patronale analysera la demande avec le défi de trouver le personnel.

19. SUPPLÉANCES AU CHAMP 1 EN ORTHOPÉDAGOGIE ET ENSEIGNANT RÉPIT

La partie syndicale mentionne que la centrale de suppléances doit remplacer les enseignants du champ 1 et les enseignants répit lors d'une absence pour maladie. Lorsqu'il n'y aura pas d'enseignant suppléant disponible, la décision sera prise au niveau de l'école pour l'utilisation du système de dépannage. S'il y a aucun enseignant de disponible lors d'une absence pour une formation, l'enseignant ne pourra pas assister à la formation.

20. L'AVANTAGE CSQ ALTER EGO

La partie syndicale demande à la partie patronale de porter une attention particulière aux enseignantes et enseignants dont leur contrat débutera après le 20 octobre 2020 et avant le 1^{er} janvier 2021. La partie syndicale précise que les enseignants concernés devront effectuer leurs choix pour le nouveau régime d'assurance collective « Alter Ego » auprès du Centre de services scolaire. La partie patronale mentionne qu'elle n'a pas eu d'information à ce sujet et procédera à des

vérifications. La partie syndicale contactera une personne ressource à la CSQ afin d'obtenir plus de détails.

21. JOURNÉES PÉDAGOGIQUES FLOTTANTES

La partie syndicale demande une fois de plus à la partie patronale de remettre aux écoles les deux pédagogiques flottantes utilisées depuis le début de l'année scolaire pour les différentes procédures mises en place en lien avec la Covid-19. La partie patronale mentionne qu'elle ne peut acquiescer à la demande syndicale pour le moment en précisant que ce point sera apporté à la table des directions d'école.

22. CALENDRIER DES RENCONTRES

Les prochaines rencontres du Comité de relation de travail auront lieu :

- Le 11 février 2021, à 9 h;
- Le 14 avril 2021, à 9 h;
- Le 16 juin 2021, à 9 h.

L'endroit pour chacune de ces rencontres sera à déterminer.

23. VARIA

23.1 Académique et anglais intensif

La partie syndicale demande à la partie patronale d'informer les directions d'école concernant la procédure à respecter en lien avec les projets particuliers. Pour la partie syndicale, il est important que la direction d'école discute avec les enseignantes et enseignants avant d'échanger avec les parents et les membres du Conseil d'établissement à ce sujet.

23.2 Embauche de TES

La partie syndicale questionne la partie patronale concernant l'engagement de TES à venir. La partie patronale mentionne que le recrutement est toujours très difficile.

23.3 Politique de télétravail

La partie patronale donne quelques explications concernant les délais très courts en lien avec la consultation de cette politique. France Lapierre mentionne que le délai pour cette consultation est beaucoup trop court, mais précise qu'elle va tenter de la réviser rapidement.

24. LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est levée à 15 h 10.
